

À compter du 1er janvier 2025
Participants de 65 ans et plus sans protection des soins de la vue

	Prime payée par les participants (y compris la taxe de vente provinciale)	Prime payée par Concordia (y compris la taxe de vente du Québec)
Catégorie de protection	Par mois	Par mois
Résidents du Québec		
Individuelle	87,44 \$	26,59 \$
Familiale	164,51 \$	48,25 \$
Participants qui résident au Canada mais pas au Québec		
Individuelle	80,22 \$	24,40 \$
Familiale	150,93 \$	44,27 \$

À compter du 1er janvier 2025
Participants de 65 ans et plus avec protection des soins de la vue

	Prime payée par les participants (y compris la taxe de vente provinciale)	Prime payée par Concordia (y compris la taxe de vente du Québec)
Catégorie de protection	Par mois	Par mois
Résidents du Québec		
Individuelle	88,82 \$	27,97 \$
Familiale	167,27 \$	51,00 \$
Participants qui résident au Canada mais pas au Québec		
Individuelle	81,49 \$	25,66 \$
Familiale	153,46 \$	46,79 \$